

DECLARATION 2023 DE L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

La campagne déclarative de l'impôt sur le revenu s'est ouverte le **13 avril 2023**.

Les contribuables marnais devront avoir déclaré leurs revenus de l'année 2022 d'ici le 22 mai 2023. Comme chaque année, la déclaration des revenus est un temps fort de la relation entre la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et ses usagers, qui sont nombreux à solliciter son appui dans l'accomplissement de cette démarche.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS

LUNDI 22 MAI 2023
au format papier

JEUDI 1^{ER} JUIN 2023
en ligne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

Afin de répondre à ce besoin d'accompagnement, la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de la Marne met en œuvre un dispositif d'assistance téléphonique largement accessible : les usagers ont ainsi la possibilité d'échanger avec un agent des Finances publiques

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
en composant le 0 809 401 401.

(service gratuit + prix de l'appel)

L'accueil aux guichets reste par ailleurs pleinement assuré pour les démarches nécessitant une prise en charge approfondie. Afin

de répondre à cette attente, de larges plages d'accueil sur rendez-vous sont proposées.

Le Service des impôts des Particuliers de Reims est ainsi ouvert :

AVEC ou SANS RENDEZ-VOUS
lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
de 8h30 à 12h00

AVEC RENDEZ-VOUS EXCLUSIVEMENT
mardi après-midi de 13h00 à 16h00
et le mercredi matin de 9h00 à 12h00

(Les usagers peuvent prendre rendez-vous depuis leur espace particulier sur impots.gouv.fr)

ADRESSE DU SIP DE REIMS :
136, RUE GAMBETTA
TSA 70002
51080 REIMS CEDEX